

Jeux olympiques—Financement

Le ministre a essayé d'établir un parallèle avec le cas de la pièce d'argent. Il a rappelé qu'il y avait deux séries, l'une pour les numismates, l'autre pour les non-collectionneurs, mais il a omis l'élément essentiel: ces pièces sont conçues pour des acheteurs différents, elles ont une valeur nominale différente, mais le même titre d'argent. Ce que nous voulons, par cet amendement, c'est faire reconnaître que la pièce de spécialité, si l'on peut s'exprimer ainsi, a le même titre d'or. Permettez-moi de revenir là-dessus. Je crois que je deviens...

Une voix: Obtus.

M. Clark (Rocky Mountain): ... si je devenais obtus, mon collègue d'en face me comprendrait. En présentant cet amendement, nous voulons obtenir une garantie sur le titre de la pièce et l'amendement nous permettrait de l'obtenir. Mais le bill actuel ne le permet pas. L'amendement de mon collègue, le député de York-Simcoe, supprimerait la possibilité qu'un acheteur sans méfiance soit amené à payer davantage pour une pièce d'une valeur inférieure à ce qu'il croit. Voilà l'objectif de cet amendement. C'est une garantie que nous aimerions voir incorporée et pour laquelle le gouvernement refuse de prendre les mesures nécessaires.

● (1700)

Nous partons du principe que les gens devraient savoir la valeur de ce qu'ils achètent, et étant donné la formulation actuelle du bill, sans amendement, il leur est impossible de connaître la teneur en or des pièces qu'ils achètent, teneur qui sera arrêtée à la discrétion du ministre.

M. Mackasey: Puis-je poser une question au député? En premier lieu, je dois dire que son point de vue est valable. Plus tôt, il nous a déclaré que la teneur en argent des pièces de ce métal ne change pas. Le député serait-il satisfait si en fait, tous les acheteurs de pièces d'or dans le monde étaient mis au courant de la teneur précise en or des pièces et que cette teneur ne changerait pas aussi longtemps que des pièces seront frappées, puisque le député fait valoir avec raison que les gens devraient connaître cette teneur au moment de leur achat? Ce que je suggère, c'est un compromis. Nous sommes plus que disposés à faire connaître officiellement la teneur en or des deux différentes pièces avant qu'elles ne soient mises sur le marché.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question qui aurait dû probablement être adressée au porte-parole officiel de notre parti à ce sujet. Je ne veux aucunement briser les traditions parlementaires, mais je me demande si le ministre ne pourrait pas formuler sa question d'une autre façon.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'interrompre le député—

L'Orateur suppléant (M. Penner): La procédure que nous suivons actuellement est très irrégulière. Il est réglementaire que le ministre se lève et demande à un député qui a la parole la permission de poser une question. Le ministre peut donc poser sa question et le député peut y répondre. Mais, à mon avis, ce que nous faisons en ce moment est irrégulier.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien votre mise en garde. Mais je crois que ma réponse à la question posée par le ministre serait affirmative et que nous serions disposés à l'accepter, pourvu qu'il existe également un certain moyen d'assurer

[M. Clark (Rocky Mountain).]

que non seulement les numismates soient au courant de la teneur en or des pièces qu'ils achètent, mais tout aussi bien le citoyen canadien ordinaire à l'échelle du pays. Et alors, tous les acheteurs connaîtraient la valeur réelle des pièces.

Nous voulons une garantie qui soit plus ferme que la discrétion ministérielle car, selon nous, ce n'est pas là vraiment une garantie. À mon avis, l'amendement qu'a présenté mon collègue, le député de York-Simcoe, prévoit une façon simple d'obtenir cette garantie; je suis sûr, cependant, que si le ministre veut prendre le temps de présenter un autre amendement, nous de l'opposition serions prêts à reporter le vote sur la question, après que d'autres auront pris la parole, pour permettre au ministre de préparer un sous-amendement à l'amendement proposé par le député de York-Simcoe.

Il se pourrait bien qu'après ses consultations avec le leader du gouvernement ou avec un autre membre de son parti, le ministre veuille désigner quelqu'un d'autre pour décider si c'est bien le genre de procédure qu'il aimerait suivre. Sans aucun doute, nous de l'opposition, qui entretenons des réserves à l'égard du projet de loi dans sa forme actuelle auquel d'ailleurs nous avons présenté un amendement important, nous aimerions savoir ce qui fait l'objet du présent débat. Si le gouvernement entend faire marche arrière et présenter un nouvel amendement qui nous donnerait plus de certitude à cet égard, alors nous aimerions le savoir.

Pour employer votre expression, monsieur l'Orateur, il est tout à fait irrégulier de ma part d'être debout ici à attendre d'autres questions des banquettes ministérielles, mais nous aimerions avoir quelque indication des intentions du gouvernement à ce sujet, avant de poursuivre plus avant le débat sur le présent amendement.

Je termine en disant que nous tenons à ce que ceux qui achètent ces pièces de monnaie, peu importe le lieu où ils habitent, sachent la valeur de ce qu'ils achètent. Si le ministre peut nous fournir quelque garantie, nous serions certainement disposés à prendre la chose en considération. Nous avons proposé un moyen d'atteindre cet objectif, mais le ministre a exprimé certaines réserves à cet égard. Si lui ou l'un de ses collègues désirent présenter un sous-amendement, je pense que nous serions très intéressés à l'étudier dès qu'on l'aura déposé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): À l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco)—Les Affaires extérieures—Demande de retrait de l'appui de l'ACDI à l'Ouganda en raison de l'affaire Denis Hills; le député de Rocky Mountain (M. Clark)—Les parcs nationaux—Banff—Demande de construction de nouveaux logements; le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds)—L'administration de la justice—Les motifs de la libération conditionnelle de M. Glen Jansen—La question du retrait de certains crédits du budget ministériel.